

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/051/2008 – ÉFAI

15 octobre 2008

AU 282/08 Craintes pour la sécurité

MEXIQUE Les membres de la communauté indigène de Miguel Hidalgo (État du Chiapas)

Le 3 octobre, les membres de la communauté indigène de Miguel Hidalgo, dans la municipalité de La Trinitaria, ont été témoins d'une opération policière qui a fait six morts et 17 blessés. Amnesty International craint qu'ils ne soient la cible de représailles ou de manœuvres d'intimidation.

Dans la matinée du 3 octobre, une quarantaine de policiers de l'État du Chiapas sont arrivés dans la communauté de Miguel Hidalgo avec l'intention manifeste d'arrêter des dirigeants associatifs ayant organisé l'occupation des ruines mayas de Chinkultic, un site archéologique et touristique situé à proximité. Les habitants ont résisté aux agents des forces de l'ordre en les encerclant, en les désarmant et en les détenant dans le centre de la communauté. Dans l'après-midi, au cours d'une opération policière de plus grande ampleur, quelque 300 policiers sont arrivés en renfort dans la communauté en tirant des coups de feu et en lançant des grenades lacrymogènes. Deux manifestants ont été tués et 17 autres blessés. Les habitants de la communauté ont répondu par des jets de pierres.

Selon des témoins oculaires, Agustín Alfaro, qui vivait près de la communauté de Miguel Hidalgo, s'y est rendu avec son épouse et son fils afin de transporter certains blessés jusqu'à un hôpital. Sur le chemin, sa camionnette a été atteinte par des balles provenant d'une voiture de police et il s'est arrêté. Agustín Alfaro a été touché à la jambe. Les policiers l'ont alors forcé à sortir du véhicule et lui ont tiré dans la poitrine. Ils ont ensuite tiré sur quatre autres personnes qui se trouvaient dans la camionnette. Agustín Alfaro et trois autres hommes sont morts sur le coup.

Le 6 octobre, le gouverneur de l'État du Chiapas a présenté publiquement ses excuses aux victimes et à leurs familles pour l'opération policière du 3 octobre. Il a également annoncé l'arrestation de plusieurs policiers impliqués dans les tirs et l'ouverture d'une enquête sur ces événements. Les proches des victimes se sont également vu proposer une aide financière et sociale.

Malgré l'attitude positive du gouverneur, Amnesty International craint que les témoins des événements du 3 octobre ne soient la cible de manœuvres d'intimidation et de menaces visant à les dissuader, ainsi que leurs proches et les membres de la communauté, de tenter d'obtenir justice. L'organisation est d'autant plus inquiète que dans certains cas qu'elle a relevés précédemment, les poursuites engagées contre des policiers pour de graves violations des droits humains ont donné lieu à des menaces et des manœuvres d'intimidation à l'encontre de victimes et de témoins.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez qu'une protection efficace soit accordée aux témoins oculaires des violations commises par la police au cours de l'opération réalisée le 3 octobre à Miguel Hidalgo, dans la municipalité de La Trinitaria, afin d'éviter que ces personnes ne soient la cible de menaces ou de manœuvres d'intimidation ;
- priez instamment les autorités de mener dans les meilleurs délais une enquête impartiale et approfondie sur cette opération policière qui a fait six morts parmi les membres de cette communauté, de déférer à la justice les responsables présumés de ces actes et de rendre publics les résultats de ces investigations ;
- exhortez-les à prendre les mesures nécessaires pour que les victimes et leurs proches obtiennent pleinement réparation par le biais d'une procédure judiciaire adaptée permettant de déterminer la responsabilité des pouvoirs publics dans les violations des droits humains qui ont été commises ;

- engagez-les à veiller à ce que toutes les opérations d'expulsion et de police visant les communautés soient conformes aux normes internationales relatives au recours minimal à la force et à d'autres engagements internationaux en matière de droits humains qui y sont liés.

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Chiapas :

Lic. Juan José Sabines Guerrero
Gobernador del Estado de Chiapas
Palacio de Gobierno, 1° piso, Col. Centro,
C.29000, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

Fax : +52 961 618 8050 [Le numéro de poste recherché vous est alors demandé ; veuillez composer le 21122.]

Courriers électroniques : juansabines@chiapas.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

Ministre de la Justice de l'État du Chiapas :

Lic. Amador Rodríguez Lozano
Ministro de Justicia del Estado de Chiapas
Libramiento Norte s/n, tercer nivel
Col. Infonavit "El Rosario", CP 29049
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

Fax : + 52 961 61 657 24

Courriers électroniques : arodriguez@mje.chiapas.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Commission des droits humains de l'État du Chiapas :

Lic. Juan Carlos Moreno Guillén
Presidente de la Comisión de los Derechos Humanos de Chiapas
Comisión de los Derechos Humanos de Chiapas
Boulevard Comitán 143, Col. Moctezuma
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

Fax : +52 961 639 6615 (Si un interlocuteur vous répond, veuillez lui dire : « *Me da tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Señor Presidente, / Monsieur le Président,*

COPIES À :

Centre des droits humains Frère Bartolomé de Las Casas :

Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de las Casas A.C.
Calle Brasil 14, Barrio Mexicanos, 29240 San Cristóbal de Las Casas, Chiapas, Mexique

Courriers électroniques : accionurgente@frayba.org.mx

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 26 NOVEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.